

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/2fc47be9-bddb-44fb-b1f9-043bfc734a15>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/2fc47be9-bddb-44fb-b1f9-043bfc734a15> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Pamart Joelle](#)

Date de soutenance : 01-06-2018

Directeur(s) de thèse : [Berlin Dominique](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit communautaire

Classification : Droit

Mots-clés libres : Cour de justice de l'Union européenne, Renvoi préjudiciel, Délais, Temps juridique, Compétence, Recevabilité, Urgence

Mots-clés :

- Question préjudicielle (droit européen)
- Délai (droit) - Pays de l'Union européenne
- Procédure (droit européen)


Résumé : Procédure de juge à juge non contentieuse, le renvoi préjudiciel consiste en une voie de droit qui permet à toute juridiction nationale d'interroger la Cour de justice de l'Union européenne sur l'interprétation du droit de l'Union et sur la validité des actes des institutions européennes. Laisse à la discrétion des juridictions nationales, ou parfois imposée, cette procédure n'est enfermée dans aucun délai particulier. Se pose alors la question du temps, envisageable de différents points de vue, qu'il s'agisse des parties, de la juridiction nationale à l'origine du renvoi et de la Cour de justice en charge du traitement. Il s'agit d'un sujet tout à la fois récurrent et d'actualité, dans la mesure où, notamment, la procédure préjudicielle d'urgence a vu le jour récemment et où les statistiques de la Cour de justice ne cessent de rendre compte des efforts déployés sans relâche pour diminuer les délais de procédure. De même, le nouveau règlement de procédure de la Cour de justice s'efforce de rendre cette procédure aussi cèle que possible. La procédure préjudicielle se prête particulièrement à une étude introduisant la dimension temporelle pour de nombreuses raisons. Pour n'en citer qu'une : le délai de la réponse préjudicielle s'ajoute aux délais nationaux, ce qui, selon la position de la juridiction de renvoi, au sein de son ordre, et selon le type de procédure pendant, ouvre de vastes pistes de réflexion. Il ne s'agit pas d'expliquer la procédure préjudicielle uniquement par des considérations d'ordre temporel, mais d'observer cette procédure en prenant en compte les différentes manières dont le temps, au sens juridique du terme, joue un rôle dans cette procédure. Cette thèse développe ainsi deux idées principales : la prise en compte du temps préjudiciel par les juridictions nationales (partie I) et la prise en compte du temps préjudiciel par la Cour de justice (partie II).

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2018PA020015
Type de ressource : Thèse
